



Extrait de délibération

Identifiant
2021-01-01

Bureau syndical 11 janvier 2021 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt et Un le lundi onze janvier à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	7 janvier 2021	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	11	Absents, excusés :	2
Présents :	9	Votants :	12 (dont deux pouvoirs)

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre	
Membres :	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique	BOUCHER Hervé-Loïc (donne pouvoir), SAUZE Magalie (donne pouvoir)

Mise à disposition de bureau à M Gilbert Favreau et aux parlementaires deux-sévriens

Monsieur Gilbert FAVREAU a sollicité le PETR du Pays de Gâtine pour disposer d'un bureau dans le cadre de son mandat de sénateur afin de travailler avec son assistante parlementaire ainsi que pour recevoir des rendez-vous les lundis et vendredis.

Après analyse des possibilités, il est proposé de mettre à disposition le bureau du rez-de-chaussée situé derrière le bureau d'accueil et donnant sur le parking de devant. Ce bureau est assez isolé des autres bureaux et de taille réduite. Il dispose d'une surface de 12,90m². Le loyer sera calculé sur la base du prix au mètre carré appliqué aux autres locataires du bâtiment. Le loyer sera payable trimestriellement et révisé chaque année selon l'indice de référence des loyers. Les caractéristiques liées au loyer seront détaillées dans la convention de location.

M. le Président rappelle la demande formulée par Gilbert Favreau et revient sur les échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de bureau du 14 décembre 2020. Il propose aux membres du bureau de prendre le temps d'échanger à nouveau sur cette proposition.

Après en avoir débattu les membres présents proposent, au regard de la présente demande, que la possibilité de disposer d'un bureau pour des entretiens ou séances de travail soit ouverte aux cinq parlementaires des Deux-Sèvres en tant que de besoin.

Les membres proposent également que cette disposition soit valide pour la mandature en cours (2020-2026) et qu'il soit demandé de revoir toutes les conventions de mises à disposition conclues pour cette durée lors d'une éventuelle demande de reconduction sur la mandature suivante.

Enfin, les membres précisent que les bureaux qui pourront être mis à disposition des parlementaires sont dédiés à l'exercice de leur mandat et ne doivent en aucun cas être utilisés pour des réunions à caractère politique lors de campagne électorale.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré et voté 8 pour, 1 contre et 2 abstentions, décide :

- **de permettre à chaque parlementaire qui le demande de disposer d'un bureau dans le cadre de l'exercice de son mandat.**
- **de limiter la durée de la mise à disposition des bureaux à la durée du mandat en cours**
- **d'autoriser le Président à conclure une convention de location avec Monsieur Gilbert FAVREAU pour une mise à disposition d'un bureau dans le cadre de son mandat de sénateur.**
- **d'autoriser le Président à facturer à Monsieur Gilbert FAVREAU le loyer et les charges liés à cette mise à disposition.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD